

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

CONSTATS

La prévention et la lutte contre le harcèlement entre pairs est au cœur de la politique académique depuis 2012. Le constat académique est le même que le constat national : le cyber-harcèlement est de plus en plus prégnant et le harcèlement est présent dès l'école primaire.

Si on observe une baisse significative des phénomènes de harcèlement chez les lycéens, les formes en sont pour autant complexifiées et aggravées. Elles se rapprochent le plus souvent d'autres formes de violences : violences à caractère sexuel et sexiste, diffamation sur les réseaux sociaux, propos racistes et homophobes, atteintes aux valeurs de la République... Les programmes éducatifs de santé, les actions en relation avec la défense des valeurs de la République, les travaux sur la qualité du climat scolaire sont indissociables du programme de prévention du harcèlement.

Le programme PHARE généralisé à tous les collèges et à toutes les circonscriptions depuis la rentrée 2021 propose une approche éducative globale. Il contribue à la poursuite des objectifs de développement durable, en particulier ODD 4 qui vise à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable, et ODD 16 qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives.

Si pour les situations les plus enkystées la résolution passe par un signalement pénal et une sanction disciplinaire, le programme pHARE propose une nouvelle entrée, la méthode de préoccupation partagée. Cette méthode peu connue en France mais très développée dans les pays nordiques et anglo-saxons a fait ses preuves : elle propose un traitement des situations activant les compétences psychosociales des élèves et des adultes et favorise l'inclusion scolaire tant pour la victime que pour l'auteur.

En plus de l'implication active de l'académie dans la journée nationale Non au Harcèlement, de la formation des ambassadeurs collégiens et lycéens, l'académie accentuera ses efforts vers les autres piliers de ce programme systémique : la mise en place des espaces parents, la promotion du Safer Internet Day et la constitution d'équipe ressources en établissement pour repérer, analyser et traiter les situations.

Le programme pHARE qui vise la labellisation, sous deux ans, de tous les établissements «Non au Harcèlement» est un programme systémique qui associe diverses actions.

- Mesure du climat scolaire et inscription de la prévention du harcèlement dans un véritable plan de prévention des violences à l'école auquel est adjoint un protocole de prise en charge des situations.
- Formation d'une communauté protectrice de professionnels et de personnels initiés au traitement des situations en établissement.
- Mobilisation des instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et des Comités d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CSCE).
- Institutionnalisation de 10h de sensibilisation auprès des élèves par niveau et par classe.
- Sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative par la participation aux temps forts que sont la journée nationale NAH, la participation au concours NAH, la participation au Safer Internet Day.
- Pilotage du dispositif grâce à une plateforme digitale dédiée (Non au Harcèlement) sur laquelle sont déposées les ressources de mise en œuvre du programme.

L'académie peut compter sur l'engagement de ses personnels au service du déploiement de ce programme : 3 membres du comité national d'expert, 2 référents académiques harcèlement, 6 référents départementaux harcèlement, 15 superviseurs académiques, 440 pilotes en circonscription ou en collège dès 2021, et 2 200 personnels membres des équipes ressources, et acteurs de terrain.

Les effets et les causes du harcèlement scolaire se développant aussi à l'extérieur de l'école, il convient d'associer les parents étroitement au programme, ainsi que tous les partenaires de l'école : collectivités, associations, professionnels de santé. La lutte contre le harcèlement doit par exemple être inscrite explicitement dans les programmes des cités éducatives.

Enfin, la prévention du harcèlement doit se déployer dès le premier degré de façon explicite, en adaptant les outils. Les techniques de type « technique du message clair », qui contribuent au développement des compétences psychosociales des élèves doivent être développées dans le premier degré.